

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À HUIS CLOS VIA LA PLATEFORME VISIOCONFÉRENCE ZOOM, LE MERCREDI 14 AVRIL 2021 À 17 H**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée  
Michèle Fournier, maire de Cloridorme

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. RÉOLUTION 21-47 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**3. RÉOLUTION 21-48 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 14 avril 2021 soit et est adopté tel que déposé, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance du 14 avril 2021
2. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 14 avril 2021 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2021
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2021

**A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**

6. Acceptation des déboursés du mois de mars 2021
7. Modification au budget 2021 de la MRC de La Côte-de-Gaspé
8. Aide financière dans le contexte de la pandémie de COVID-19

**B) Aménagement – Urbanisme et Environnement**

9. Certificat de conformité : Règlement 2006-08-15 amendant le règlement de zonage 2006-08 de la municipalité de Grande-Vallée

**C) Développement socioéconomique**

10. État des programmes d'aide financière
11. Dossiers d'investissement :
  - a) Fonds de soutien aux projets structurants
  - b) Fonds de soutien aux municipalités
  - c) Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques : Ville en chanson de Petite-Vallée – Édition 2021 du Festival en chanson
  - d) Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques : Centre communautaire de loisirs de Cap-aux-Os – Célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire de Cap-aux-Os

**D) Autres dossiers**

12. Autorisation de déposer deux demandes d'aide financière au MAPAQ dans le cadre du Fonds de soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie
13. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réalisation d'un Portrait de la situation en habitation dans La Côte-de-Gaspé
14. Autorisation de signature de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie

15. Affaire nouvelle :

- a) Fonds de soutien aux projets régionaux : École primaire Notre-Dame-De-Liesse – Un parc-école d'exception

16. Période de questions pour le public

17. Ajournement ou levée de la séance

**4. RÉSOLUTION 21-49 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2021 soit et est adopté.

**5. RÉSOLUTION 21-50 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2021 soit et est adopté.

**6. RÉSOLUTION 21-51 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mars 2021 suivant : MRC : 519 538,63 \$, Pompiers : 1 187,81 \$ et Constats d'infraction : 8 174,26 \$ et soient adoptés.

**7. RÉSOLUTION 21-52 : MODIFICATION AU BUDGET 2021 DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT que les demandes de financement dépassent les prévisions budgétaires pour 2021;

CONSIDÉRANT l'implication de la MRC pour soutenir le développement économique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que certains postes budgétaires peuvent être revus à la baisse en raison notamment de la Covid-19;

CONSIDÉRANT les mesures prises par le comité d'investissement pour maximiser les engagements de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter le budget alloué au soutien aux entreprises afin de permettre le financement de plus de projets d'ici la fin de 2021;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise la modification budgétaire suivante pour l'exercice 2021 :

Augmentation des revenus du FRR volet 2	35 000 \$
Diminution des frais de déplacement des employés :	5 000 \$
Diminution des salaires et charges sociales :	35 000 \$
Augmentation du soutien aux entreprises :	75 000 \$

#### **8. AIDE FINANCIÈRE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

Le directeur général informe que la MRC a reçu un montant de 100 \$ et que celle-ci a acheté du désinfectant, des plexiglas, des affiches et des masques.

#### **9. RÉSOLUTION 21-53 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2006-08-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Grande-Vallée a adopté le règlement 2006-08-15 le 8 mars 2021 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 2006-08-15;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 2006-08-15;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

#### **10. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE**

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

#### **11. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :**

**A) RÉSOLUTION 21-54 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS**

- CONSIDÉRANT le budget disponible pour le soutien à ruralité;
- CONSIDÉRANT l'ampleur des demandes reçues lors de l'appel de projets du printemps;
- CONSIDÉRANT l'importance de prioriser les investissements et les retombées pour le milieu tout en respectant nos politiques internes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte les projets suivants qui sont jugés prioritaires dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants* :

- 1) Berceau du Canada – Installation maritime au Berceau du Canada au montant de 50 000 \$;
- 2) Village en chanson de Petite-Vallée – Ajout à la division hébergement du Village en chanson – au montant de 50 000 \$;
- 3) Conseil des loisirs de L'Anse-à-Valleau – Acquisition d'équipement sportifs et de loisirs au montant de 5 000 \$;
- 4) Comité local de développement de L'Anse-à-Valleau – Transformation numérique des expositions du site historique de Pointe-à-la-Renommée au montant de 50 000 \$;
- 5) Relance Fort-Prével – Rénovation de 8 unités de motel sur le site de Fort-Prével au montant de 14 286 \$;
- 6) Maison aux Lilas de l'Anse – Optimisation de la production au montant de 25 000 \$;
- 7) Maison aux Lilas de l'Anse – Étude pour l'aménagement d'une Transformerie dans la Maison Boulay au montant de 4 400 \$;
- 8) Centre culturel Le Griffon – Goûter l'histoire au montant de 4 000 \$;
- 9) Culture tourisme de Grande-Vallée – Structuration de l'offre au montant de 11 000 \$;
- 10) Sentier international des Appalaches (SIA) section Québec – Anse-à-Valleau en forme au montant de 15 000 \$;
- 11) Club Vélocipege de Gaspé – Développement des sentiers du bout du monde – phase 6 (bloc sanitaire et buvette) au montant de 25 000 \$;
- 12) Club nautique Jacques-Cartier – Achat d'une pompe sanitaire au montant de 5 000 \$;
- 13) Association équestre régionale western du golfe – Travaux d'amélioration du site du manège Rodolphe Cotton au montant de 3 000 \$.

## **B) RÉSOLUTION 21-55 : FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS**

- CONSIDÉRANT le budget disponible pour le soutien à ruralité;
- CONSIDÉRANT l'ampleur des demandes reçues lors de l'appel de projets du printemps;
- CONSIDÉRANT l'importance de prioriser les investissements et les retombées pour le milieu tout en respectant nos politiques internes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte les projets qui sont jugés prioritaires dans le cadre du *Fonds de soutien aux municipalités* et leur accorde les montants suivants :

- 1) Ville de Gaspé – Capitale des pêches maritimes du Québec au montant de 50 000 \$;
- 2) Municipalité de Grande-Vallée – Signalisation touristique au montant de 8 050 \$.

## **C) RÉSOLUTION 21-56 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : VILLAGE EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE – ÉDITION 2021 DU FESTIVAL EN CHANSON**

- CONSIDÉRANT la réputation de l'organisme;
- CONSIDÉRANT la diversité et la qualité des spectacles et activités offertes;
- CONSIDÉRANT l'adaptation du formulaire aux mesures sanitaires nécessaires;
- CONSIDÉRANT la visibilité pour Petite-Vallée et la région qu'offrent ces événements;
- CONSIDÉRANT les importantes retombées pour le village, les communautés et l'organisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 7 000 \$ au Village en chanson de Petite-Vallée pour le projet « Édition 2021 du Festival en chanson » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

**D) RÉSOLUTION 21-57 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS DE CAP-AUX-OS – CÉLÉBRATIONS DU 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE CAP-AUX-OS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Centre communautaire de loisirs de Cap-aux-Os pour la tenue des Célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire de Cap-aux-Os;

CONSIDÉRANT l'impact favorable de la programmation sur l'économie locale et sur le milieu de vie;

CONSIDÉRANT le montant de l'aide financière demandé à la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT les montants attribués précédemment pour ce type de festivités;

CONSIDÉRANT l'incertitude qu'amène la situation sociosanitaire quant à la tenue d'événements.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 500 \$ (un montant forfaitaire de 1 500 \$ et un montant supplémentaire de 500 \$ pour chacune des quatre activités « phare ») au Centre communautaire de loisirs de Cap-aux-Os pour le projet « Célébrations du 100<sup>e</sup> anniversaire de Cap-aux-Os » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

**12. RÉSOLUTION 21-58 : AUTORISATION DE DÉPOSER DEUX DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU MAPAQ DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PRIORITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT la mise en place du fonds de Soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie auquel les MRC ont contribué;

CONSIDÉRANT la mesure 2 de ce fonds qui concerne les projets issus d'une planification de développement local tel le Plan d'agriculture urbaine réalisé par le MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer deux demandes d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Soutien aux priorités agricoles et agroalimentaires de la Gaspésie;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement avec Gaspésie Gourmande (fiduciaire du fonds) le cas échéant.

**13. RÉSOLUTION 21-59 : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION D'UN PORTRAIT DE LA SITUATION EN HABITATION DANS LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de s'impliquer dans le dossier du manque de logement sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il faut approfondir nos connaissances de la situation terrain afin d'appliquer des solutions concrètes;

CONSIDÉRANT que d'autres instances travaillent ce dossier dans la région dont la ville de Gaspé et le Regroupement des MRC et qu'il est essentiel d'agir en complémentarité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- autorise le directeur général à procéder un appel d'offres pour la réalisation d'un *Portrait de la situation de l'habitation dans La Côte-de-Gaspé*;
- autorise la formation d'un comité de sélection constitué par le directeur général conformément à la Loi ;
- autorise le directeur général de la MRC à apporter toutes modifications nécessaires au cahier de charge le cas échéant.

**14. RÉSOLUTION 21-60 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat territorial de la Gaspésie a pris fin le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente de développement sectorielle régionale adaptée aux réalités régionales pour 2021-2024 a été convenue;

CONSIDÉRANT que le programme vise à soutenir les artistes et écrivains professionnels, les organismes artistiques professionnels, et la mobilité des œuvres et des artistes en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la participation financière du CALQ sera de 49 % de l'entente, celle du MAMH de 37 % et celle des MRC de la Gaspésie de 14 %;

CONSIDÉRANT que le CALQ assure que les sommes investies par la MRC seront octroyées à des organismes et artistes sur son territoire, pourvu qu'il y ait eu dépôt de projets admissibles;

CONSIDÉRANT que le CALQ évaluera chaque projet déposé et présentera, dans chaque MRC, les projets retenus pour validation;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la MRC d'adhérer l'entente de partenariat territorial de la Gaspésie afin de permettre aux organismes et artistes sur son territoire d'avoir accès au programme de soutien financier;

CONSIDÉRANT la présence d'organismes et d'artistes admissibles à ce programme sur le territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adhère à l'*Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie* et autorise le préfet et le directeur général à signer tout document relatif à l'entente;

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé investisse la somme de 8 000 \$ pour chacune des trois années de l'entente.

## **15. AFFAIRE NOUVELLE :**

### **A) RÉOLUTION 21-61 : ÉCOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME-DE-LIESSE – UN PARC-ÉCOLE D'EXCEPTION À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LIESSE POUR LES ÉLÈVES ET LA POPULATION**

CONSIDÉRANT le projet Un parc-école d'exception présenté par l'École Notre-Dame-de-Liesse;

CONSIDÉRANT la forte mobilisation du milieu autour du projet;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin pour la communauté locale;

CONSIDÉRANT que la multiplicité des clientèles utilisatrices favorisera son utilisation;

CONSIDÉRANT que le projet contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du secteur, car il a non seulement un impact sur la bonification du cadre de vie, mais aussi sur la dynamisation du milieu de vie

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 10 000 \$ à l'école primaire Notre-Dame-Liesse pour le projet « Un parc-école d'exception à l'école Notre-Dame-De-Liesse pour les élèves et la population » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets régionaux*.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Des questions ont été reçues avant la réunion concernant les hydrocarbures sur le territoire et le préfet au suffrage universel. Le préfet a répondu aux questions lors de l'enregistrement de la réunion publique.

## **17. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Délicia Ritchie Roussy, la séance est levée à 17 h 23.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général